

Une initiative de la BSA | The Software Alliance

[Follow us on Twitter.](#) [Like us on Facebook.](#) [Visit our YouTube page.](#)
[No Piracy](#)

SIGNALEZ UN CAS DE PIRATAGE!

Votre rapport est confidentiel.



ABOUT SSL CERTIFICATES

Plus d'un logiciel sur 3 est piraté en France. Soyez un acteur de la lutte contre le piratage.

Déposez votre rapport maintenant

Sélectionnez un type de piratage*

Utilisateur final - Piraterie dans l'entreprise où vous avez travaillé, ou travaillez toujours
 Distributeur - Entreprises qui vendent ou distribuent illégalement des logiciels
 Internet - Sites internet ou particuliers qui vendent illégalement des logiciels

Société signalée*

De quel genre de société s'agit-il ?*

Pays*

Adresse*

Ville*

Code postal*

Site web de la société

NUMERO DE TELEPHONE

Nom du PDG

Employés

Combien y-a--il d'ordinateurs dans la société ?*

Logiciel
*

Nombre de logiciels installés

Nombre de licences

Logiciel
*

Nombre de logiciels installés

Nombre de licences

Logiciel
*

Nombre de logiciels installés

Nombre de licences

Nombre de lignes pour le tableau [Ajouter des lignes](#)

L'information est-elle récente ?*

Y-a-t-il d'autres informations que vous souhaitez nous communiquer ?*

Adresse mail

[Clear Informant](#)

A propos de la confidentialité

BSA s'engage à maintenir la confidentialité de toutes les données vous concernant.

Nous vous remercions de votre décision de signaler un cas de piratage et nous accordons la plus haute importance à ce que votre anonymat soit préservé. Nous traiterons toutes les informations que vous fournirez dans la plus stricte confidentialité. Les données personnelles que vous fournissez dans ce rapport sont traitées par BSA Europe pour engager des actions de sensibilisation voire des actions judiciaires à l'encontre des entreprises qui portent atteinte aux droits d'auteur sur les logiciels appartenant aux éditeurs membres de BSA. BSA pourra divulguer vos données personnelles à ses conseils dans le seul but d'approfondir nos investigations susceptibles de conduire à des procédures judiciaires et des audits.

BSA vous offre la possibilité de corriger, d'ajouter ou d'effacer, à votre convenance, toute information qui serait incomplète ou erronée. Si vous souhaitez mettre en œuvre ce droit ou si vous avez des questions concernant les renseignements que BSA a collectés auprès de vous, nous vous prions de bien vouloir nous contacter en nous envoyant un message à Webmaster@bsa.org.

Avez-vous une question ?

Contactez le
0 825 620 660



Le piratage de logiciels est la copie ou la distribution non autorisées de logiciels protégés par le droit d'auteur.

Le piratage de logiciels consiste à copier, télécharger, partager, vendre, ou installer plusieurs copies non autorisées sur des ordinateurs personnels ou professionnels. Ces actions constituent des actes de contrefaçon au sens du Code de la Propriété Intellectuelle. La contrefaçon peut être poursuivie devant les juridictions civiles et pénales. Par ailleurs, le piratage de logiciels augmente les risques de sécurité et ont des répercussions sur l'économie (pertes d'emplois, baisse des recettes fiscales).

Questions fréquentes

[Si je fournis un rapport à BSA, mon nom va-t-il rester confidentiel ?](#)

Sauf contrainte légale, votre nom ne sera divulgué à aucun moment. Nous prenons toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité de vos données.

[Que se passe-t-il après le dépôt d'un rapport ?](#)

La procédure est simple. Il suffit de remplir le formulaire confidentiel de déclaration avec toutes les informations que vous souhaitez communiquer puis de le soumettre à BSA. BSA et ses membres examineront vos informations et décideront des actions appropriées à engager sur la base de vos informations.

[Conditions pour obtenir une récompense](#)

La BSA est disposée à vous verser une récompense qui s'élèverait à 10 % de l'indemnité qu'elle percevrait en vertu du règlement financier ou de la décision judiciaire obtenue suite à votre signalement, avec un montant maximum de 10 000 €. Pour pouvoir être éligible à l'obtention d'une telle récompense, il est nécessaire que vous nous fournissiez votre nom et vos coordonnées complètes. Nous vous garantissons la confidentialité de l'ensemble des informations qui nous seront fournies. Vous devrez par ailleurs nous garantir que vous êtes libre de fournir les informations demandées dans le formulaire de signalement et certifier sur l'honneur que l'information que vous fournirez est exacte. Si plusieurs signalements sont recueillis de différentes sources à propos d'une même entreprise*, la récompense est accordée à la personne qui a effectué le signalement en premier. L'éventuel suivi et, le cas échéant, l'étendue du suivi donné aux informations que vous nous aurez fournies sont entièrement laissés à la libre appréciation de la BSA. La BSA vous tiendra informé une fois l'affaire complètement clôturée**.

*La BSA n'offre de récompenses que pour des signalements d'utilisation illicite de logiciel par des entreprises et/ou en leur sein.

** Les informations ci-dessus ne constituent qu'un résumé du programme de récompenses de la BSA pour la France. D'autres conditions s'appliquent dans le cadre de ce programme. Si vous le souhaitez, nous vous ferons parvenir avec plaisir un exemplaire de nos conditions complètes.

[Comment calculez-vous les récompenses ?](#)

Une récompense pourra seulement être accordée si, suite à l'enquête qu'elle aura menée et en conséquence directe de l'information que vous lui aurez préalablement communiquée, la BSA reçoit un règlement financier de l'entreprise ayant fait l'objet du signalement. Le montant auquel vous pourriez avoir droit est déterminé sur la base d'une échelle variable qui est précisée dans les conditions générales disponibles sur le site internet de la BSA.

[Quand recevrai-je ma récompense ?](#)

Une récompense pourra seulement être accordée si, suite à l'enquête qu'elle aura menée et en conséquence directe de l'information que vous lui aurez préalablement communiquée, la BSA reçoit un règlement financier de l'entreprise ayant fait l'objet du signalement. Le processus peut prendre plusieurs mois. En d'autres termes, vous ne pourrez obtenir une récompense que dans l'hypothèse où vous remplissez les critères d'admissibilité et qu'une compensation financière aura effectivement été versée à la BSA suite à votre signalement. Pour en savoir davantage à ce sujet, consultez les conditions générales disponibles sur le site Internet de la BSA.

Nous prenons votre vie privée très au sérieux. Veuillez lire notre [politique de confidentialité](#)

© 2017 BSA | The Software Alliance

BSA | The Software Alliance

20 F Street NW, Suite 800
Washington, DC 20001 USA

